



**COMMUNIQUÉ**

Pour diffusion immédiate

**À DROIT DE CITÉ CETTE SEMAINE  
POUR OU CONTRE LES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT?**

Montréal, le 22 octobre 2013 – Ce mercredi 23 octobre à **Droit de Cité**, l'émission de débats diffusée devant public tous les mercredis à 19 h, sur les ondes de CIBL 101,5 Montréal, le thème de la joute oratoire est : **Pour ou contre les mairies d'arrondissement?**

**Les membres du jury :** M<sup>e</sup> Samuel Bachand, membre du Barreau du Québec, Mathias Marchal, journaliste au journal Métro et Atim Léon, conseiller syndical à la FTQ, ancien vice-président de la FEUQ et rédacteur en chef du McGill Daily.

**Les équipes :** Nicolas Toutant, de l'Université de Montréal et Rose St-Pierre, de l'Université du Québec à Montréal.

**L'invité-expert :** Danielle Pilette professeur au Département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal.

L'émission **Droit de Cité** est coproduite par la station CIBL 101,5 Montréal, le Barreau du Québec et la Clinique juridique Juripop, en partenariat avec le magazine Faits et causes.

**Contexte du thème de cette semaine**

Le 3 novembre prochain, les Québécois seront appelés aux urnes pour élire le candidat qu'ils souhaitent voir prendre les rênes de leur ville. Selon leur arrondissement, les Montréalais auront à sélectionner sur leur bulletin de vote : le maire de la ville, le maire de leur arrondissement, les conseillers de la ville et les conseillers de leur arrondissement. La métropole n'est pas la seule à arborer un schéma politique complexe. En France, la ville de Paris est divisée en vingt arrondissements pour une population approximative totale de 2 244 000 habitants en 2010. Pour sa part, la ville de New York est composée de 5 arrondissements pour une population de plus de 8 millions d'habitants. La municipalité de Montréal (1 650 000 habitants) compte la plus grande population dans la province, suivie de loin par la ville de Québec (517 000 habitants) et la ville de Laval (404 000 habitants). Montréal est la seule ville de la province à être divisée en arrondissements.

Depuis 2006, la structure politique de Montréal suit ce schéma: un maire, dix-neuf maires d'arrondissement, quarante-six conseillers municipaux, trente-huit conseillers d'arrondissement pour un total de cent trois élus. En comparaison, la ville la plus peuplée du Canada, Toronto, compte 45 élus - moins de la moitié des élus de Montréal. À l'aube des élections, le débat est relancé : Pour ou contre les mairies d'arrondissement?

L'émission **Droit de Cité**, peut être entendue tous les mercredis de 19 h à 20 h sur les ondes de CIBL 101,5, et être réécoutée sur le site Web de l'émission, ou à la position 574 sur Illico. Pour assister en studio au débat de **Droit de Cité** : CIBL 101,5 Montréal, 2, rue Ste-Catherine Est (angle St-Laurent), studio A.

Pour les détails de l'émission **Droit de Cité** et pour voter : [www.droitdecite.info](http://www.droitdecite.info)

Suivez l'émission sur [www.facebook.com/droitcite](http://www.facebook.com/droitcite)

- 30 -

**Renseignements :**

Martine Meilleur  
Barreau du Québec  
(514) 954-3489  
medias@barreau.qc.ca

Valérie Crête  
CIBL 101,5 Montréal  
(514) 526-2581, poste 259  
administration@cibl1015.com

Annie-Claude Trudeau  
Faits et Causes  
(450) 845-1637  
redaction@faitsetcauses.com